

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

6358 - Un homme se rend auprès d'une dame qui pratique le massage

question

Question : J'accomplis les cinq prières et parfois je ressens une douleur au corps et me rends auprès d'une femme - pas pour assouvir un désir sexuel- mais pour le massage. Est-ce que ce comportement implique un péché ? Quelle en est la sanction ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Sahih al-Outhaymine (Puisse Allah le préserver).

Voici sa réponse : **Il n'est permis ni à l'intéressé ni à la femme de pratiquer le massage l'un au profit de l'autre. Il faut qu'il s'impose la patience (et s'en abstient) surtout si la masseuse et le client sont tous jeunes.**

Cher frère, la Loi islamique veille à bloquer toutes les voies qui conduisent à la tentation et qui peuvent exciter l'une des parties impliquées dans une relation ou toutes les deux. Or le massage implique la mise à nu d'une partie du corps et sa caresse directe. Aussi constitue-t-il une porte dangereuse pour la tentation et l'excitation du plaisir charnel.

Vous devriez chercher un spécialiste masculin pour faire ce travail en cas de nécessité. Vous pouvez aussi le faire apprendre par certains membres de votre famille afin qu'ils puissent vous faire le nécessaire.

Puisse Allah nous assister et vous assister à faire ce qu'Il aime et agréé.